Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212002364-20261030-090-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/11/2026

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

ARRONDISSEMENT DE CORTE

CANTON DE FIUMORBU-CASTELLU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

COMMUNE DE POGGIO DI NAZZA

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six le trente du mois d'octobre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de Poggio-di-Nazza étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de **M GUIDICI Jean-Noël**

Présents : **M CHIARI Patrice, M DIAZ Philippe, Mme DOMINICI Mariella M FRANCESCHI Jean-Baptiste, Mme MANENTI Eliane , Mme ROCHE Monique, Mme SANTELLI Marie-Reine, M SANTONI Guillaume.**

Absents ayant donné pouvoir : **- Mme CASANOVA Isabelle à Mme MANENTI Eliane**
Absents excusés : **- M SANTONI Michel**

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Madame Mariella DOMINICI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Date de Convocation 21/10/2026

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	09
Ayant donné pouvoir	01
Votants	10
Absents	1

Objet :
Approbation de la modifications statuts du SIEEP HC et de sa transformation en SDE2B

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en sous -préfecture
le..04/11/2026.....
Et de l'Affichage
Le..04/11/2026.....
Le Maire
JN GUIDICI..

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-5 (II), L. 5211-17 et L. 5211-20 ;

Vu la délibération du comité syndical du SIEEP HC du 6 octobre 2026 approuvant le projet de statuts modifiés et sa transformation en Syndicat d'Énergie de la Haute-Corse (SDE2B) ;

Vu le projet de statuts du Syndicat d'Énergie de la Haute-Corse (SDE2B), annexé ;

Le Maire expose que la commune est membre du Syndicat Intercommunal d'Électrification et d'Éclairage Public de la Haute-Corse (SIEEP HC).
Le comité syndical a approuvé, le 6 octobre 2026, une modification de ses statuts prévoyant sa transformation en Syndicat d'Énergie de la Haute-Corse (SDE2B).

– Cette modification doit être approuvée par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée prévues par le code général des collectivités territoriales.
Elle n'emporte, par elle-même, aucun transfert de compétence optionnelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 - APPROUVE la modification des statuts du SIEEP HC, telle qu'adoptée par le comité syndical le 6 octobre 2026, et sa transformation en Syndicat d'Énergie de la Haute-Corse (SDE2B), conformément au projet de statuts annexé.
Article 2 - PREND ACTE que cette approbation n'emporte aucun transfert de compétence optionnelle, lequel relève d'une délibération distincte du Conseil municipal.
Article 3 - AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au Préfet de la Haute-Corse et notifiée au Président du SIEEP HC.

Pour Extrait conforme
Le Maire

JN GUIDICI